



Conseil économique et social

Distr.: Générale
13 janvier 2005

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-huitième session

Vienne, 7-14 mars 2005

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives et budgétaires

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: esquisse budgétaire consolidée pour 2006-2007

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-22	3
A. Cadre stratégique	2-7	3
B. Vue d'ensemble du budget.....	8-22	4
1. Programme contre le crime	9-14	5
2. Programme contre la drogue	15-20	7
3. Vue d'ensemble du budget consolidé par région	21-22	8
II. Programme de travail	23-46	10
A. Vue d'ensemble du budget par thème	23-30	10
B. Recherche, analyse et sensibilisation	31	14
C. Activités normatives.....	32	14
D. Assistance et conseil techniques	33-46	14
1. Défis mondiaux.....	34-37	15
2. Lutte contre les trafics	38-41	16

* E/CN.7/2005/1.



	3. État de droit	42-46	17
III.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	47-61	17
	A. Vue d'ensemble	47-50	17
	B. Programme de travail	51-54	18
	1. Programme de coopération technique	52	19
	2. Programme de base	53-54	20
	C. Budget d'appui	55-61	21
	1. Appui aux programmes	58-59	22
	2. Gestion et administration	60	23
	3. Agents d'exécution	61	23
IV.	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	62	23
Annexe	Projet de résolution sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour adoption par la Commission des stupéfiants		25
Tableaux			
	1. Budget consolidé pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007		6
	2. Budget consolidé pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007 par thème		11
	3. Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007		18
	4. Fonds du PNUCID: budget de coopération technique pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007		19
	5. Fonds du PNUCID: budget du programme de base pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007		21
	6. Fonds du PNUCID: budget d'appui pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007		22
	7. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: ressources nécessaires pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007		23
Figures			
	I. Budget consolidé par région, 2004-2005 et 2006-2007		9
	II. Budget consolidé par thème, 2004-2005 et 2006-2007		13

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), présente une esquisse consolidée de l'ensemble des activités prévues pour 2006-2007, avec les ressources nécessaires pour leur exécution. En même temps, conformément à la résolution 13 (XXXV) de la Commission des stupéfiants et à l'article X des règles de gestion financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), le présent rapport a pour objet d'aider la Commission à examiner et à approuver l'esquisse budgétaire pour 2006-2007 du Fonds du PNUCID.

A. Cadre stratégique

2. La structure de la présente esquisse reprend celle du programme 13 du cadre stratégique de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2006-2007 (A/59/6 (Prog. 13)), approuvé par le Comité du programme et de la coordination. Selon ce cadre stratégique, le programme de travail de l'ONUDC est fondé sur les conventions, déclarations et résolutions pertinentes des organes législatifs. Conformément au cadre stratégique, l'objectif global de l'ONUDC est de parvenir aux réalisations suivantes: a) les États sont mieux à même de remplir leurs obligations découlant des traités internationaux, en particulier grâce à une coopération judiciaire, à des efforts de prévention et à des mesures de lutte efficaces contre la production, le trafic et l'abus de drogues illicites, la traite des êtres humains et d'autres formes de criminalité organisée, le blanchiment d'argent, la corruption et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations; b) les décisions des responsables politiques se fondent davantage sur des données factuelles et reposent sur une connaissance plus approfondie et plus étendue des questions ayant trait aux drogues illicites, à la criminalité et au terrorisme; et c) la société civile et l'opinion publique sont plus fermement résolues à lutter contre les problèmes liés aux drogues illicites et à la criminalité, grâce à une meilleure connaissance et compréhension de ces problèmes.

3. En 2006-2007, l'ONUDC s'efforcera de rationaliser davantage son programme de travail pour faire en sorte que les ressources et les activités soient conformes à la vision énoncée dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et reflétée dans le cadre stratégique. Les efforts seront centrés sur la prise en compte des problèmes des drogues, de la criminalité et de la corruption dans les préoccupations de la communauté internationale en relation avec la paix, la sécurité et le développement en: a) préconisant une réponse à l'échelle des Nations Unies pour lutter contre la criminalité et la corruption; b) prenant en compte la question du VIH/sida dans les multiples contextes que représentent les problèmes des drogues, de la traite des êtres humains et des populations carcérales; c) intégrant la lutte contre les drogues et la criminalité dans les programmes des institutions financières et institutions d'aide au développement; et d) coopérant plus étroitement avec le secteur privé. La réforme de l'ONUDC, esquissée dans le budget consolidé pour 2004-2005 (E/CN.7/2003/20 et Add.1), sera poursuivie durant l'exercice 2006-2007, en concentrant les efforts sur le renforcement de la gestion des ressources humaines, sur un cycle des projets amélioré et sur une gestion fondée sur les résultats. Ces objectifs seront également reflétés dans les textes explicatifs concernant les

programmes figurant dans le projet de budget ordinaire qui sera présenté par le Secrétaire général pour 2006-2007. Avant d'être soumis à l'Assemblée générale, les textes explicatifs concernant les programmes pertinents qui figureront dans le projet de budget pour 2006-2007 seront présentés à la Commission des stupéfiants ainsi qu'à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, pour observations.

4. Le programme de travail prévu dans le cadre stratégique comprend trois volets thématiques:

1. Recherche, analyse et sensibilisation

5. L'objectif de ce volet est d'améliorer la connaissance et la compréhension des problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme; d'accumuler les données factuelles en vue de la définition des politiques et des actions; et de mobiliser un appui accru en faveur de la prévention et de la réduction des problèmes liés aux drogues illicites, à la criminalité et au terrorisme.

2. Activités normatives

6. L'objectif de ce volet est d'aider les États à ratifier et à appliquer les traités internationaux, à élaborer une législation interne sur les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et à assurer des services de secrétariat et des services fonctionnels aux organes conventionnels et aux organes directeurs pertinents.

3. Assistance et conseil techniques

7. L'objectif de ce volet est de doter les États Membres de moyens renforcés pour lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme; de réduire l'abus de drogues, la production de drogues illicites et le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la corruption, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et d'autres formes de criminalité transnationale organisée; et d'apporter une aide aux États Membres qui en font la demande en matière de prévention et de traitement de l'abus de drogues ainsi que dans le domaine de la justice pénale au niveau national, y compris pour réformer la justice pénale.

B. Vue d'ensemble du budget

8. En termes de répartition des ressources, il est fait une distinction dans la présente esquisse entre les ressources nécessaires au titre du programme de travail et au titre de l'appui. Il est à noter que le programme de travail proposé contre les activités touchant à la fois la drogue et le crime, mais que les ressources nécessaires correspondantes continueront d'être inscrites au budget et comptabilisées dans le cadre des deux fonds distincts pour la lutte contre la drogue et la lutte contre le crime. Il importe aussi de noter que les prévisions concernant les ressources nécessaires pour 2006-2007 ne représentent, à ce stade, qu'une esquisse qui servira à établir un budget détaillé au cours de la seconde moitié de l'année 2005, sur la base du budget final pour 2004-2005 et des données plus fiables qui seront disponibles pour 2006-2007. Pour faciliter la comparaison entre les exercices biennaux, le budget consolidé pour 2004-2005 est ajusté en fonction du cadre

stratégique et présenté parallèlement à l'esquisse budgétaire pour 2006-2007. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des ressources nécessaires.

1. Programme contre le crime (principales variations prévues en 2006-2007)

9. Il est prévu une augmentation de 52,2 millions de dollars (275 %) pour le programme contre le crime pour 2006-2007 par rapport à l'exercice 2004-2005 (voir détails dans le tableau 1). Il convient de noter que cette augmentation est imputable essentiellement aux activités relatives aux projets envisagées et qu'elle suppose que la capacité d'exécution requise pour lancer ces activités en temps voulu sera disponible. Cette hypothèse sera réexaminée attentivement durant la seconde moitié de 2005 au moment de la formulation du projet de budget pour 2006-2007. L'augmentation prévue se répartit comme suit entre les principales activités de programme et dépenses d'appui correspondantes prévus pour 2006-2007.

a) Programme de travail (augmentation totale prévue: 46,3 millions de dollars)

10. *Recherche, analyse et sensibilisation* (augmentation: 1,2 million de dollars), pour de nouvelles initiatives visant à améliorer la capacité en matière de collecte de données sur la criminalité entre partenaires nationaux et régionaux en Afrique et au Moyen-orient (0,9 million de dollars) et pour préparer un rapport sur la criminalité mondiale (0,3 million de dollars).

11. *Activités normatives* (augmentation: 2,8 millions de dollars), essentiellement afin de renforcer le régime juridique pour la lutte antiterrorisme.

12. *Assistance et conseil techniques* (augmentation: 42,3 millions de dollars), comprenant: a) un vaste projet anticorruption au Nigéria, d'un montant estimatif de 16,4 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007; b) des projets en Afghanistan pour appuyer les réformes en matière de justice pénale, la réhabilitation des établissements pénitentiaires et le développement d'une capacité appropriée en matière judiciaire pour pouvoir poursuivre les infractions graves liées à la drogue et à la criminalité organisée, d'un montant estimatif de 9,6 millions de dollars pour 2006-2007; c) des projets d'un montant estimatif de 7,4 millions de dollars pour 2006-2007 en Argentine et au Brésil, pour des initiatives de renforcement de la sécurité urbaine axées sur la prévention du crime à travers des programmes sociaux; d) une augmentation d'un montant estimatif de 4,1 millions de dollars par rapport à l'exercice 2004-2005 pour des projets de réforme de la justice pénale en Afrique (1,8 million de dollars) et en Amérique latine (2,3 millions de dollars); e) une augmentation d'un montant estimatif de 3 millions de dollars par rapport à l'exercice 2004-2005 dans toutes les régions pour des projets existants ou nouveaux en vue de l'élimination de la traite des êtres humains; et f) de nouveaux projets de lutte contre la corruption en Amérique centrale d'un montant estimatif de 1,8 million de dollars pour 2006-2007.

Tableau 1
Budget consolidé pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007
(en milliers de dollars)

Région/programme	Programme contre la drogue			Programme contre le crime			ONUDC		
	Budget 2004-2005	Esquisse 2006-2007	Variation en pourcentage	Budget 2004-2005	Esquisse 2006-2007	Variation en pourcentage	Budget 2004-2005	Esquisse 2006-2007	Variation en pourcentage
	a	b	c = (b-a)/a	d	e	f = (d-c)/d	g	h	i = (f-e)/e
A. Programme de travail									
<i>Par secteur du cadre stratégique</i>									
1. Recherche, analyse et sensibilisation	8 090	10 158	26	—	1 192		8 090	11 350	40
2. Activités normatives	14 783	19 078	29	4 700	7 500	60	19 483	26 578	36
3. Assistance et conseil techniques	140 089	135 972	(3)	11 276	53 556	375	151 365	189 528	25
Total, A	162 962	165 208	1	15 976	62 248	290	178 938	227 456	27
<i>Par région</i>									
Afrique et Moyen-Orient	14 755	16 018	9	1 335	22 055	1 552	16 091	38 073	137
Asie du Sud-Est et Pacifique	25 357	27 121	7	355	1 300	266	25 713	28 421	11
Asie occidentale et centrale	38 066	44 811	18	1 290	12 299	853	39 356	57 110	45
Europe centrale et orientale	3 973	4 116	4	165	1 275	673	4 138	5 391	30
Amérique latine et Caraïbes	49 616	39 648	(20)	2 650	16 020	505	52 266	55 668	7
Programmes de base	19 094	21 394	12	7 380	6 499	(12)	26 474	27 893	5
Activités normatives: siège ^{a, b}	12 100	12 100	—	2 800	2 800	-	14 900	14 900	—
Total, A	162 962	165 208	1	15 976	62 248	290	178 938	227 456	27
B. Appui									
Bureaux extérieurs	19 789	19 813	0	350	2 178	522	20 139	21 991	9
Siège	18 532	23 562	27	2 650	4 152	57	21 182	27 714	31
Agents d'exécution	4 640	4 600	(1)	—	2 600		4 640	7 200	55
Total, B	42 961	47 975	12	3 000	8 930	198	45 961	56 905	24
Total général (A+B)	205 924	213 183	4	18 976	71 178	275	224 900	284 361	26

a Les activités normatives sont exécutées essentiellement par la Division des traités, qui comprend le Service des traités et des affaires juridiques, le Service de la prévention du terrorisme et les secrétariats de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

b Les chiffres ci-dessus représentent l'ensemble des sources de financement, y compris le montant de 27,9 millions de dollars prévu au budget ordinaire, dont 18,5 millions de dollars pour le programme contre la drogue et 9,4 millions de dollars pour le programme contre le crime (voir fig. I).

13. Il est prévu que toutes ces activités de programme accrues seront financées à l'aide de contributions volontaires à des fins spéciales. Les projets en Afghanistan sont déjà financés en bonne partie grâce aux 6,8 millions de dollars reçus d'un gros donateur. Les négociations sont bien avancées pour le financement du projet au Nigéria, et pour les projets en Argentine et au Brésil il y aura en principe un partage des coûts avec les pays concernés. Certains projets existants contre le terrorisme, la traite des êtres humains et la corruption et pour la réforme de la justice pénale ont déjà bénéficié d'un financement bien supérieur à celui qui avait été anticipé avec prudence lors de la préparation du budget pour 2004-2005.

b) Appui (augmentation totale prévue: 5,9 millions de dollars)

14. L'augmentation de 46,3 millions de dollars prévue au titre du programme contre le crime devrait générer une augmentation de 5,2 millions de dollars (11 %) des recettes reçues au titre de l'appui aux programmes pour 2006-2007, qui servira à renforcer l'infrastructure d'appui sans laquelle le programme de travail proposé ne saurait être exécuté. Avec ces recettes reçues au titre de l'appui au programme, complétées par des ressources à des fins générales additionnelles d'un montant de 0,7 million de dollars, il est attendu une augmentation totale de 5,9 millions de dollars (198 %) des ressources au titre de l'appui au programme contre le crime pour l'exercice biennal 2006-2007 par rapport à l'exercice 2004-2005. Il est à noter que même avec cette augmentation des dépenses d'appui, le ratio d'ensemble entre ressources du programme et ressources d'appui passera de 84 à 16 en 2004-2005 à 88 à 12 en 2006-2007. En d'autres termes, en 2006-2007 il sera alloué 4 % de ressources en plus pour exécuter le programme que pour les activités d'appui ou au titre des frais généraux.

2. Programme contre la drogue (principales variations prévues en 2006-2007)

15. En ce qui concerne le programme contre la drogue, il est prévu une augmentation globale du budget pour 2006-2007 de 7,3 millions de dollars (4 %), répartie comme suit.

a) Programme de travail (augmentation totale prévue: 2,2 millions de dollars)

16. *Recherche, analyse et sensibilisation* (augmentation: 2,1 millions de dollars). Ceci comprend de nouvelles initiatives pour un montant total de 1,5 million de dollars visant à améliorer la capacité en matière de collecte de données sur les drogues entre partenaires nationaux et régionaux en Afrique et au Moyen-Orient (0,9 million de dollars); et il est envisagé par ailleurs d'effectuer des études sur la culture du cannabis en Afrique du Nord et en Afrique occidentale (0,6 million de dollars). Comme le barème des traitements révisé a été introduit après que le budget pour 2004-2005 a été formulé et compte tenu de la faiblesse persistante du dollar par rapport à l'euro, on anticipe que les dépenses de fonctionnement pour les programmes de base dont le siège est à Vienne augmenteront de 0,6 million de dollars.

17. *Activités normatives* (augmentation: 4,3 millions de dollars). Pour renforcer l'assistance juridique et pour le développement et l'harmonisation des capacités en matière législative en Afghanistan, au Pakistan, en République islamique d'Iran et dans d'autres pays d'Asie centrale, il faudra des ressources additionnelles d'un montant de 3,2 millions de dollars. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, des

ressources additionnelles seront nécessaires pour mettre à profit les résultats déjà obtenus en matière d'assistance juridique grâce à l'appui existant (0,6 million de dollars). Compte tenu de la révision du barème des traitements et de la faiblesse persistante du dollar par rapport à l'euro, on s'attend à une augmentation de 0,5 million de dollars des dépenses de fonctionnement pour les programmes de base.

18. *Assistance et conseil techniques* (diminution: 4,1 millions de dollars). Une diminution importante de 10 millions de dollars est prévue pour l'Amérique latine, essentiellement au titre des activités de programme pour la prévention, le traitement et la réadaptation ainsi que pour les moyens de subsistance durables, et en supposant que conformément à la tendance, si bon nombre des projets en cours dans ces domaines devraient être achevés en 2004-2005, il ne sera pas forcément possible de maintenir en 2006-2007 le même niveau de programmes grâce à des projets nouveaux susceptibles de mobiliser un financement suffisant. Cette diminution sera compensée par des augmentations de 3,3 millions de dollars pour l'Afghanistan et d'autres pays d'Asie centrale, pour des initiatives axées sur la prévention du VIH/sida, les services de conseil, de traitement et de réadaptation en matière d'abus de drogues et les moyens de subsistance durables. Une augmentation de 1,6 million de dollars est également nécessaire essentiellement pour des activités de lutte contre les stupéfiants en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Enfin, il est prévu une augmentation de 1 million de dollars pour la nouvelle initiative de "contrôle des conteneurs" planifiée dans le cadre du programme de base.

19. Selon les attentes, l'augmentation nette globale prévue de 2,2 millions de dollars (1 %) au titre du programme de travail contre la drogue sera financée à l'aide de contributions volontaires à des fins spéciales, compte tenu des caractéristiques des contributions passées et actuelles.

b) Appui (augmentation totale prévue: 5,0 millions de dollars)

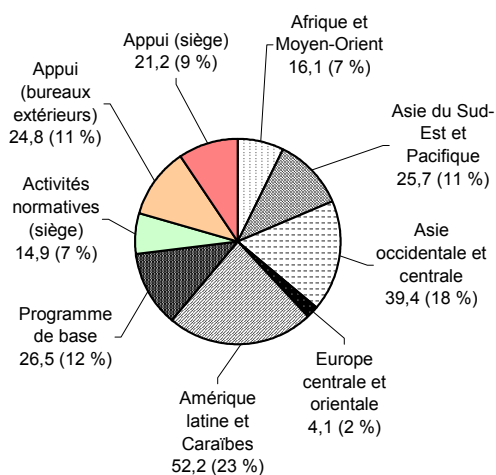
20. L'augmentation prévue concerne exclusivement le siège et est due essentiellement à l'introduction du barème des traitements révisé et à la faiblesse persistante du dollar par rapport à l'euro. D'autres explications sont fournies plus loin dans la section III.C (par. 55 à 61). Il importe de noter, toutefois, que même avec cet accroissement des dépenses d'appui, le ratio d'ensemble entre ressources du programme et ressources d'appui ne dépassera pas 78 à 22 en 2006-2007, contre 79 à 21 en 2004-2005. En d'autres termes, il ne sera alloué que 1 % de ressources en moins pour l'exécution du programme, au profit des activités d'appui.

3. Vue d'ensemble du budget consolidé par région

21. La figure I présente une vue d'ensemble par région et montre la répartition des fonds entre contributions volontaires et budget ordinaire. Dans les prévisions pour 2006-2007, il est supposé que le financement au titre du budget ordinaire restera identique à celui de l'exercice 2004-2005 puisque le Secrétaire général n'a pas encore présenté le projet de budget ordinaire pour 2006-2007. Comme expliqué plus haut, les augmentations des ressources financées par des sources de contributions volontaires en 2006-2007 devraient toutes être couvertes par des contributions volontaires à des fins spéciales.

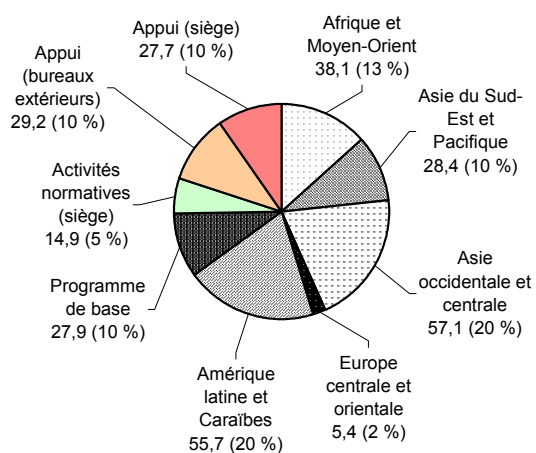
Figure I
Budget consolidé par région, 2004-2005 et 2006-2007
 (en millions de dollars et pourcentage du budget)

A. 2004-2005



	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	187,4	91	18,5	9	205,9	100
Crime	9,6	51	9,4	49	19,0	100
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	197	88	27,9	12	224,9	100

B. 2006-2007



	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	194,7	91	18,5	9	213,2	100
Crime	61,7	87	9,4	13	71,1	100
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	256,4	90	27,9	10	284,3	100
	30 %		0 %		26 %	

22. En termes de répartition des ressources par région, une augmentation importante est proposée pour l'Afrique et le Moyen-Orient, dont la part passerait à 13 % pour l'exercice 2006-2007, contre 7 % pour 2004-2005. Cette évolution, conforme aux vœux des États Membres, sera essentiellement imputable aux nouvelles initiatives importantes prévues dans le cadre du programme contre le crime mentionnées plus haut. La part des ressources pour l'Asie occidentale et centrale augmentera quant à elle de 2 % en 2006-2007, augmentation imputable aux initiatives existantes et nouvelles prévues dans le cadre des programmes contre la drogue et contre le crime de cette région. En Amérique latine et dans les Caraïbes, en revanche, on enregistrera une diminution de 3 % pour 2006-2007 en raison de l'achèvement pendant cette période des principaux projets antidrogue. Vu l'expansion de l'ensemble du programme de travail au niveau régional et, en particulier, du programme contre le crime, la part prévue pour les activités normatives et celle prévue pour les programmes de fond au siège devraient diminuer en 2006-2007.

II. Programme de travail

A. Vue d'ensemble du budget par thème

23. Le tableau 2 détaille la ventilation du programme de travail pour chacun de ses éléments suivant les domaines thématiques essentiels définis dans le cadre stratégique.

24. On peut dresser la vue d'ensemble par thème ci-après:

1. Recherche, analyse et sensibilisation

25. La principale augmentation prévue concerne la recherche et l'analyse des tendances, pour de nouvelles initiatives visant à améliorer la capacité en matière de collecte de données sur la drogue et le crime entre partenaires nationaux et régionaux en Afrique et au Moyen-Orient et pour le rapport sur la criminalité mondiale. Parmi les autres nouvelles initiatives prévues au titre de la surveillance des cultures illicites, on peut citer des études sur la culture du cannabis en Afrique du Nord et en Afrique occidentale. De nouveaux services de laboratoire et services scientifiques sont prévus en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, afin de renforcer les moyens d'expertise médico-légale et de promouvoir l'utilisation de données de laboratoire normalisées dans la région.

2. Activités normatives

26. Comme expliqué plus haut au paragraphe 17, l'assistance juridique devrait être renforcée en Afghanistan, au Pakistan, en République islamique d'Iran et dans d'autres pays d'Asie centrale, ainsi qu'en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Le régime juridique contre le terrorisme continuera à être renforcé conformément aux traités et aux conventions applicables.

Tableau 2

Budget consolidé pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007 par thème^a

(en milliers de dollars)

Thème/programme	Programme contre la drogue			Programme contre le crime			ONUDC		
	Budget 2004-2005 <i>a</i>	Esquisse budgétaire 2006-2007 <i>b</i>	Variation en pourcentage <i>c = (b-a)/a</i>	Budget 2004-2005 <i>d</i>	Esquisse budgétaire 2006-2007 <i>e</i>	Variation en pourcentage <i>f = (d-c)/d</i>	Budget 2004-2005 <i>g</i>	Esquisse budgétaire 2006-2007 <i>h</i>	Variation en pourcentage <i>i = (f-e)/e</i>
A. Programme de travail									
1. Recherche, analyse et sensibilisation									
a) Recherche et analyse des tendances	3 635	4 982	37	-	1 192		3 635	6 174	70
b) Surveillance des cultures illicites	2 581	2 848	10	-	-		2 581	2 848	10
c) Services de laboratoire et services scientifiques	1 874	2 328	24	-	-		1 874	2 328	24
Total, A.1	8 090	10 158	26	-	1 192		8 090	11 350	40
2. Activités normatives									
a) Assistance juridique	1 256	5 280	320	-	-		1 256	5 280	320
b) Prévention du terrorisme	-	-		1 900	4 700	147	1 900	4 700	147
c) Activités normatives: siège	12 100	12 100	-	2 800	2 800	-	14 900	14 900	-
d) Services informatiques	1 427	1 698	19				1 427	1 698	19
Total, A.2	14 783	19 078	29	4 700	7 500	60	19 483	26 578	36
3. Assistance et conseil techniques									
a) Défis mondiaux									
i) VIH/sida	15 124	23 576	56				15 124	23 576	56
ii) Prévention, traitement et réadaptation	32 936	23 872	(28)				32 936	23 872	(28)
iii) Prévention du crime		-		-	7 400		-	7 400	
iv) Moyens de subsistance durables	40 389	34 337	(15)				40 389	34 337	(15)
Total partiel, 3 a)	88 449	81 785	(8)	-	7 400		88 449	89 185	1
b) Lutte contre les trafics									
i) Lutte contre les stupéfiants	47 196	49 664	5				47 196	49 664	5
ii) Lutte contre la criminalité organisée				3 980	3 981	0	3 980	3 981	0
iii) Lutte contre la traite des êtres humains				3 111	6 238	101	3 111	6 238	101
Total partiel, 3 b)	47 196	49 664	5	7 091	10 219	44	54 287	59 884	10
c) État de droit									
i) Lutte contre la corruption				680	19 908	2 828	680	19 908	2 828
ii) Lutte contre le blanchiment d'argent	4 444	4 523	2				4 444	4 523	2
iii) Réforme de la justice pénale				3 505	16 028	357	3 505	16 028	357
Total partiel, 3 c)	4 444	4 523	2	4 185	35 937	759	8 630	40 460	369
Total, A.3	140 089	135 972	(3)	11 276	53 556	375	151 366	189 528	25
Total, A	162 963	165 208	1	15 976	62 248	290	178 939	227 456	27
B. Appui									
Bureaux extérieurs	19 789	19 813	0	350	2 178	522	20 139	21 991	9
Siège	18 532	23 562	27	2 650	4 152	57	21 182	27 714	31
Agents d'exécution	4 640	4 600	(1)	-	2 600		4 640	7 200	55
Total, B	42 961	47 975	12	3 000	8 930	198	45 961	56 905	24
Grand total (A+B)	205 924	213 183	4	18 976	71 178	275	224 900	284 361	26

^a Les chiffres indiqués représentent l'ensemble des sources de financement, y compris le montant de 27,9 millions de dollars prévu au budget ordinaire, dont 18,5 millions de dollars pour le programme contre la drogue et 9,4 millions de dollars pour le programme contre le crime.

a) *Défis mondiaux*

27. Ce secteur thématique est le plus important. Les principales initiatives porteront sur la prévention du VIH/sida en Afrique et au Moyen-Orient (augmentation de 4,3 millions de dollars par rapport à 2004-2005); en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (augmentation de 2,5 millions de dollars par rapport à 2004-2005) et en Asie occidentale et en Asie centrale (augmentation de 2 millions de dollars par rapport à 2004-2005). Ces augmentations seront compensées par une diminution de 0,3 million de dollars en Amérique latine et dans les Caraïbes, région qui verra également une diminution de 6,2 millions de dollars des ressources consacrées à la prévention, au traitement et à la réadaptation. L'autre diminution majeure des ressources pour le traitement et la réadaptation touchera l'Afrique et le Moyen-Orient. Une diminution de 6 millions de dollars est prévue également en 2006-2007 pour les moyens de subsistance durables, essentiellement en Amérique latine. Ces diminutions sont anticipées en supposant que conformément à la tendance, si bon nombre des projets en cours dans ces domaines devraient être achevés en 2004-2005, il ne sera pas forcément possible de maintenir le même niveau de programmes en 2006-2007 grâce à des nouveaux projets susceptibles d'attirer un financement suffisant. Toutefois, pour le programme de lutte contre la criminalité en Amérique latine et dans les Caraïbes, il est prévu, pour les raisons susmentionnées, une augmentation de 7,4 millions de dollars des ressources consacrées à la prévention du crime.

b) *Lutte contre les trafics*

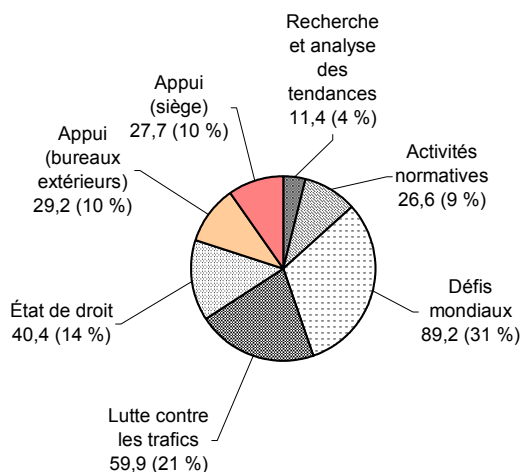
28. Alors que leur part dans le budget total devrait diminuer de 3 %, les ressources prévues pour la lutte contre les trafics devraient augmenter en volume de 5,6 millions de dollars en 2006-2007 par rapport à leur niveau de 2004-2005. On prévoit en effet de consacrer 3 millions de dollars supplémentaires, dans l'ensemble des régions, à des projets existants ou nouveaux en vue de l'abolition de la traite des êtres humains. On prévoit également 2,6 millions de dollars supplémentaires pour les activités de lutte contre les stupéfiants, essentiellement en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (1,6 million de dollars) ainsi que pour la nouvelle initiative de "contrôle des conteneurs" planifiée dans le cadre du programme de base (1 million de dollars).

c) *État de droit*

29. En termes de distribution des ressources par thème, la part consacrée au poste état de droit devrait très fortement augmenter et passer de 4 % en 2004-2005 à 14 % en 2006-2007 (voir fig. II). Cette augmentation est essentiellement due aux initiatives prévues pour: a) lutter contre la corruption au Nigéria et en Asie centrale; et b) réformer la justice pénale en Afghanistan, en Afrique et au Moyen-orient ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des augmentations sont prévues pour les activités de lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique et au Moyen-orient (0,2 million de dollars) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (0,2 million de dollars).

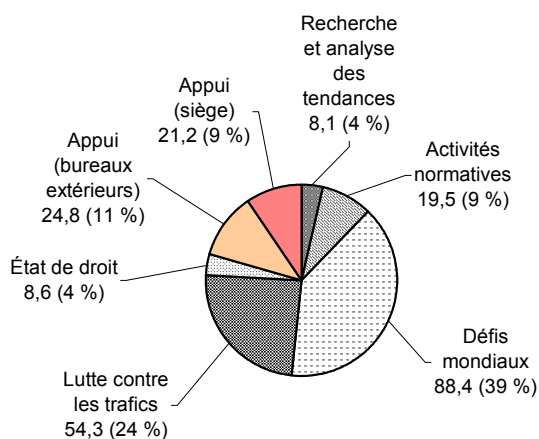
Figure II
Budget consolidé par thème, 2004-2005 et 2006-2007
 (en millions de dollars)

A. 2004-2005



	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	187,4	91	18,5	9	205,9	100
Crime	9,6	51	9,4	49	19,0	100
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	197	88	27,9	12	224,9	100

B. 2006-2007



	Contributions volontaires		Budget ordinaire		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Drogue	194,7	91	18,5	9	213,2	100
Crime	61,7	87	9,4	13	71,1	100
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	256,4	90	27,9	10	284,3	100
	30 %		0 %		26 %	

30. Les objectifs que l'ONUDC cherchera à atteindre au titre des trois grands volets du cadre stratégique sont décrits ci-après.

B. Recherche, analyse et sensibilisation (11,4 millions de dollars)

31. L'ONUDC: a) fournira des statistiques et une analyse actuelles et exactes des problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité; b) accumulera les données factuelles pour l'élaboration des politiques; c) fournira des services d'analyse des drogues et d'expertise médico-légale; d) évaluera les projets et les programmes ainsi que l'impact des interventions; e) développera la planification et l'analyse stratégiques; f) assurera un meilleur équilibre entre prévention et répression dans la planification des programmes et l'élaboration des projets; g) dialoguera sur l'action à mener avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les entités du secteur privé pour la mobilisation de ressources; h) mènera des campagnes d'information auprès de la société civile, des organisations non gouvernementales et des médias internationaux; i) lancera des campagnes de sensibilisation et de communication ciblées, destinées tout particulièrement aux médias; j) travaillera en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies sur les questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

C. Activités normatives (26,6 millions de dollars)

32. Pour atteindre les objectifs fixés, l'ONUDC s'efforcera: a) de fournir des avis et des services juridiques spécialisés et connexes destinés aux États Membres et aux activités de l'ONUDC visant à promouvoir la ratification et l'application des traités et des conventions relatifs aux drogues, à la criminalité et au terrorisme; b) de développer et de promouvoir des outils et les meilleures pratiques et de proposer une formation spécialisée en matière de coopération internationale aux fins de la ratification et de l'application des traités et conventions relatifs aux drogues, à la criminalité et au terrorisme; c) de fournir des services techniques et fonctionnels, notamment en termes de documentation, aux organes intergouvernementaux (y compris les conférences des Parties) traitant des questions de drogues, de criminalité et de terrorisme; et d) de fournir l'appui fonctionnel et les services de secrétariat que nécessitent les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

D. Assistance et conseil techniques (189,5 millions de dollars)

33. L'ONUDC escompte qu'une meilleure mise en œuvre de ce programme permettra de renforcer les capacités des États Membres à: a) appliquer des politiques, des stratégies et des mesures conformes aux conventions relatives au contrôle des drogues et à la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2, annexe) dans six domaines clefs: réduction de la demande de drogues; production, trafic et abus de stimulants de type amphétamine; contrôle des précurseurs; coopération judiciaire; blanchiment d'argent; et éradication des cultures illicites; b) réduire les principales formes de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent; c) réduire les principales formes de

corruption; d) appliquer les conventions et les protocoles relatifs au terrorisme; et e) poursuivre la réforme de la justice pénale conformément aux normes et règles des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Pour atteindre ces objectifs, le programme de travail comprendra, au titre du présent volet, les trois principaux thèmes suivants.

1. Défis mondiaux (89,2 millions de dollars)

34. Ce secteur thématique comprend les activités relatives: a) au programme sur le VIH/sida; b) au programme sur la prévention, le traitement et la réadaptation; et c) au programme sur les moyens de subsistance durables.

35. L'ONUDC recensera les meilleures pratiques reposant sur des données factuelles élaborées lors des précédents exercices biennaux, déterminera si ces pratiques peuvent être adoptées dans d'autres contextes socioéconomiques, fournira des manuels et des outils pratiques pour l'élaboration des politiques et des programmes, et renforcera les moyens régionaux et nationaux permettant d'appliquer ces modèles et méthodes. En ce qui concerne le VIH/sida, les projets porteront sur la prévention et le traitement parmi les jeunes, les toxicomanes qui s'injectent la drogue et les personnes en détention ainsi que dans le cadre de la traite des êtres humains. Une importance particulière sera accordée à la transposition à plus grande échelle des programmes de prévention existants dans les pays dans lesquels l'abus de drogues par injection constitue le principal vecteur de transmission du VIH. Le programme prévoit également le développement des meilleures pratiques dans trois autres domaines, à savoir la prévention de l'abus de stimulants de type amphétamine, l'utilisation des médias et les activités de substitution aux fins de prévention.

36. À travers les activités de traitement et de réadaptation, on s'attache à faire connaître des moyens efficaces permettant aux personnes pharmacodépendantes de reprendre leur vie en main et de devenir des membres actifs et productifs de la société. À cet égard, l'ONUDC continuera à mettre en place un réseau international de centres de traitement et de réadaptation des toxicomanes dans toutes les régions en vue de faciliter la diffusion des savoir-faire et le renforcement des capacités. En 2006-2007, l'action en ce qui concerne les meilleures pratiques portera essentiellement sur: a) le rôle des services de traitement et de réadaptation pour la prévention et la prise en charge du VIH/sida; b) l'élaboration d'un module de formation; et c) le traitement des jeunes, des consommateurs de stimulants et des délinquants toxicomanes. L'ONUDC aidera également les États Membres à développer leurs moyens de surveillance des caractéristiques et des tendances de l'abus de drogues et encouragera l'adoption d'indicateurs comparables et méthodologiquement valables sur l'abus de drogues. Le Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues appuie à ce titre la mise en place de réseaux d'experts techniques aux niveaux national et international et il facilite le développement de structures permettant de concevoir et d'adopter des stratégies de réduction de la demande reposant sur des données factuelles. Cela permettra à l'ONUDC de surveiller les progrès accomplis par les États Membres au regard des buts et des objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

37. En ce qui concerne les moyens de subsistance durables, l'ONUDC continuera à renforcer les capacités en matière technique et en matière de collecte des données

et d'analyse des situations. L'Office aidera également les États Membres, en étroite collaboration avec les organisations partenaires, à recenser et mettre en œuvre des projets concernant les moyens de subsistance durables – en zone urbaine et en zone rurale – destinés à empêcher des comportements “incivils” tels que le trafic de drogues, la traite des êtres humains et d'autres types de crime. L'accent sera mis sur la création de partenariats intégrant des stratégies concernant les moyens de subsistance durables dans les programmes plus vastes de développement lancés par les gouvernements, les banques multilatérales de développement et les donateurs bilatéraux.

2. Lutte contre les trafics (59,9 millions de dollars)

38. Ce secteur thématique comprend les activités relatives: a) au programme de lutte contre les stupéfiants; b) au programme de lutte contre la criminalité organisée; et c) au programme de lutte contre la traite des êtres humains.

39. En ce qui concerne le programme de lutte contre les stupéfiants, l'ONUDC préconisera en matière de répression une démarche fondée sur le travail de renseignement, fournira le matériel technique pour appuyer les opérations, initiera les agents aux procédures correspondant aux meilleures pratiques, et favorisera l'utilisation de techniques de détection et d'interception modernes et spécifiques. Une nouvelle initiative importante est le programme de “contrôle des conteneurs”, qui sera lancé à titre de programme pilote sur trois continents en vue d'empêcher l'utilisation abusive croissante de conteneurs commerciaux pour le trafic de drogues illicites et la criminalité organisée. L'ONUDC continuera également à communiquer aux gouvernements les dernières tendances mondiales du trafic de drogues illicites par le biais d'un rapport annuel sur les tendances à l'échelle mondiale, de quatre documents sur les tendances observées dans certaines régions et d'un rapport semestriel sur les saisies importantes de drogues du moment.

40. L'ONUDC soutient les États Membres dans leurs efforts visant à appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) et il continuera à leur offrir des services de conseil pour élaborer, examiner et réviser leur législation en vue de la rendre conforme à la Convention. L'assistance technique portera sur le renforcement des capacités des services de répression, sur la formation des agents responsables, sur la création d'unités spécialisées dans la lutte contre des formes spécifiques de criminalité ainsi que sur le renforcement des services aux victimes et de la protection des témoins.

41. Une partie connexe importante du programme de travail concernera le développement et l'échange d'informations fiables sur la nature, l'ampleur et les tendances de la criminalité transnationale organisée, notamment en ce qui concerne le trafic de drogues et l'introduction clandestine de migrants. Dans tous ces domaines, l'ONUDC s'emploiera activement à promouvoir une coordination et une étroite coopération avec d'autres organisations internationales ainsi qu'une coopération interorganisations, transfrontalière et régionale accrue.

3. État de droit (40,4 millions de dollars)

42. Ce secteur thématique comprend les activités relatives aux programmes sur: a) la lutte contre la corruption; b) la lutte contre le blanchiment d'argent; et c) la réforme de la justice pénale.

43. Ces programmes visent à améliorer les législations et les structures pour réprimer la corruption et le blanchiment de capitaux et traduire en justice les auteurs de crimes. Pour maîtriser et prévenir la criminalité dans les pays vulnérables, notamment dans les pays à économie en transition, les pays en développement et les pays émergents d'un conflit, on utilisera les normes et règles des Nations Unies, les meilleures pratiques, des référentiels, des manuels et des bases de données juridiques.

44. Conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale), on s'attachera dans toutes les activités d'assistance technique à mettre en place un cadre préventif dans les sociétés gravement touchées par la corruption. Ces activités viseront essentiellement à appuyer les politiques et les dispositifs nationaux de lutte contre la corruption, à renforcer l'intégrité et les moyens judiciaires, à promouvoir les comportements intègres dans les secteurs public et privé, à confisquer les produits de la corruption et à faciliter le recouvrement des avoirs illicites.

45. L'ONUSD aide les gouvernements à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en fournissant des conseils d'experts et une assistance technique pour ratifier, incorporer dans la législation et appliquer les dispositions pertinentes des instruments des Nations Unies ainsi que d'autres normes internationales pertinentes. L'ONUSD aidera également les gouvernements à créer des services de renseignement financier et à développer et diffuser des programmes de formation assistée par ordinateur à l'intention des agents des services de répression, et appuiera le développement d'une coopération régionale.

46. L'ONUSD se concentrera aussi sur le rétablissement des systèmes de justice pénale dans les pays émergents d'un conflit et sur une réforme intégrée englobant la législation, la justice des mineurs, les services pénitentiaires, la justice réparatrice et les dispositifs d'aide aux victimes. Cela nécessitera une remise en état de l'infrastructure et la formation de magistrats, de procureurs, d'agents de police, de personnel pénitentiaire, d'avocats de la défense et de travailleurs sociaux. On encouragera le recours aux bonnes pratiques pour l'application de mesures de substitution et de peines non privatives de liberté et pour la gestion de la justice pénale (y compris l'utilisation de données statistiques). L'ONUSD incitera les pays en développement à échanger leurs savoir-faire et leurs expériences.

III. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

A. Vue d'ensemble

47. La présente section contient l'esquisse budgétaire 2006-2007 du Fonds du PNUCID.

48. L'esquisse budgétaire 2006-2007 proposé pour le Fonds du PNUCID s'élève à 194,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 7,3 millions de dollars (4 %) par rapport au budget 2004-2005. Cette esquisse est établie en suivant les catégories définies dans le modèle de budget harmonisé (qui fait la distinction entre programme, appui aux programmes et gestion et administration) et conformément au cadre stratégique et au programme de travail consolidé de l'ONUDC (voir plus haut). Elle repose sur les estimations actuelles les plus fiables du Siège de l'ONU en ce qui concerne les tendances en matière de recettes provenant de toutes les sources de contributions volontaires ainsi que sur les coûts salariaux standard actuels et les estimations des taux d'inflation et des taux de change du Siège de l'ONU.

49. Le tableau 3 résume les ressources nécessaires pour le programme de lutte contre la drogue qui devraient provenir de sources de contributions volontaires.

50. Les raisons de l'accroissement net total prévu de 7,3 millions de dollars (4 %) ont été exposées plus haut aux paragraphes 15 à 20. Cette augmentation modeste devrait être financée au moyen de sources de contributions volontaires alimentant le Fonds du PNUCID, si l'on se base sur les caractéristiques passées et actuelles des contributions. On trouvera ci-après une ventilation plus détaillée des ressources nécessaires.

B. Programme de travail

51. Les priorités et la stratégie nécessaires, par thème et par région, pour réaliser le programme de travail prévu ont été décrites plus haut. Le programme de travail au titre du Fonds du PNUCID établit cependant une distinction importante entre activités de coopération technique et activités du programme de base. Les premières sont réalisées au travers de projets limités dans le temps principalement mis en œuvre dans les bureaux extérieurs, tandis que les secondes ne sont pas limitées dans le temps en raison de la continuité des missions et de leur dimension mondiale, et doivent donc être exécutées par le siège.

Tableau 3

Fonds du PNUCID: ressources nécessaires pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007^a

(en milliers de dollars)

Grande rubrique	Budget 2004-2005	Variation		Esquisse budgétaire 2006-2007
		Volume	Pourcentage	
A. Programme de travail				
<i>Par secteur du cadre stratégique</i>				
1. Recherche, analyse et sensibilisation	4 690	2 068	44	6 758
2. Activités normatives	2 583	4 295	166	6 878
3. Assistance et conseil techniques	138 189	(4 117)	(3)	134 072
Total, A	145 462	2 246	2	147 708
<i>Par région</i>				
Afrique et Moyen-Orient	14 755	1 263	9	16 018
Asie du Sud-Est et Pacifique	25 357	1 764	7	27 121
Asie occidentale et centrale	38 066	6 745	18	44 811
Europe centrale et orientale	3 973	143	4	4 116

Amérique latine et Caraïbes	49 616	(9 968)	(20)	39 648
Programmes de base	13 694	2 300	17	15 994
Total, A	145 462	2 246	2	147 708
B. Appui				
Bureaux extérieurs	19 789	24	0	19 813
Siège	17 496	5 026	29	22 522
Agents d'exécution	4 640	(40)	(1)	4 600
Total, B	41 925	5 010	12	46 935
Total général(A+B)	187 387	7 256	4	194 643

^a Les chiffres indiqués se rapportent uniquement aux sources de contributions volontaires et n'incluent pas le montant de 18,5 millions de dollars prévu au budget ordinaire. C'est ce qui explique la divergence entre les chiffres du présent tableau et ceux des tableaux 1 et 2 se rapportant au programme contre la drogue.

1. Programme de coopération technique

52. On trouvera dans le tableau 4 une vue d'ensemble par thème et par région de l'esquisse budgétaire proposée pour les activités de coopération technique en 2006-2007, avec une comparaison par rapport au budget 2004-2005. Les raisons des principales variations prévues pour l'exercice 2006-2007 ont été exposées plus haut aux paragraphes 25 à 29. On ne prévoit au total pas d'augmentation.

Tableau 4

Fonds du PNUCID: budget de coopération technique pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007

(en milliers de dollars)

Grande rubrique	Budget 2004-2005	Variation		Esquisse budgétaire 2006-2007
		Volume	Pourcentage	
Coopération technique				
1. Recherche analyse et sensibilisation				
a) Recherche et analyse des tendances	-	870		870
b) Surveillance des cultures illicites	1 318	89	7	1 408
c) Services de laboratoires et services scientifiques	-	369		369
Total, 1	1 318	1 328	101	2 647
2. Activités normatives				
Assistance juridique	-	3 779		3 779
Total, 2	-	3 779		3 779
3. Assistance et conseil techniques				
a) Défis mondiaux				
i) VIH/sida	14 090	8 286	59	22 376
ii) Prévention, traitement et réadaptation	30 066	(9 042)	(30)	21 024
iii) Moyens de subsistance	40 389	(6 052)	(15)	34 337
Total partiel, 3 a)	84 545	(6 808)	(8)	77 737

b) Lutte contre les trafics				
Lutte contre les stupéfiants	45 905	1 252	3	47 156
Total partiel, 3 b)	45 905	1 252	3	47 156
c) État de droit				
Lutte contre le blanchiment	-	395		395
Total partiel, 3 c)	-	395		395
Total, 3	130 449	(5 161)	(4)	125 288
Total	131 768	(54)	-	131 714
<i>Par région</i>				
Afrique et Moyen-Orient	14 755	1 263	9	16 018
Asie du Sud-Est et Pacifique	25 357	1 764	7	27 121
Asie occidentale et centrale	38 066	6 745	18	44 811
Europe centrale et orientale	3 973	143	4	4 116
Amérique latine et Caraïbes	49 616	(9 968)	(20)	39 648
Total	131 768	(54)	-	131 714

2. Programme de base

53. Dans son rapport financier et comptes et états financiers vérifiés du Fonds du PNUCID pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (A/59/5/Add.9), le Comité des commissaires aux comptes recommande que la Section de la sensibilisation, qui apparaît comme un programme de base, soit reclassée en tant que fonction d'appui. En conséquence, il a été apporté un ajustement de 1,4 million de dollars, reflétant les coûts de la Section, dans tous les tableaux du présent rapport en transférant cette somme du budget de base au budget d'appui. Cet ajustement sera intégralement reflété dans le budget final pour 2004-2005 et dans le budget initial pour 2006-2007 que la Commission examinera fin 2005.

54. Comme on le voit dans le tableau 5, un accroissement total de 2,3 millions de dollars (17 %) par rapport au budget 2004-2005 (après l'ajustement au titre de la Section de la sensibilisation expliqué au paragraphe 53 ci-dessus) est proposé pour l'esquisse budgétaire 2006-2007. Sur cette somme, il est prévu 1 million de dollars pour la nouvelle initiative de contrôle des conteneurs, dont l'objet principal a déjà été décrit au paragraphe 39. Le solde de l'augmentation proposée (1,3 million de dollars) est justifié comme suit: le budget initial pour l'exercice biennal 2004-2005 prenait en compte le contenu du budget-programme ordinaire soumis par le Secrétaire général, qui prévoyait un poste de classe P-3 supplémentaire pour la Section scientifique et du laboratoire. L'octroi de ce poste supplémentaire a été refusé lors du processus d'examen budgétaire au niveau intergouvernemental. Le coût de ce poste est donc pris en charge par le Fonds du PNUCID et l'augmentation correspondante est reflétée dans l'esquisse budgétaire pour 2006-2007. Par ailleurs, deux autres postes (un poste de classe P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes)) sont prévus dans l'esquisse budgétaire du Fonds pour 2006-2007 au titre du programme de surveillance des cultures illicites, pour des activités de télédétection essentielles. Enfin, l'esquisse budgétaire prend en compte l'augmentation des coûts du siège due à l'introduction du barème révisé des traitements après l'élaboration du budget 2004-2005 et à la faiblesse persistante du dollar vis-à-vis de l'euro. Tous ces ajustements seront pris en considération dans la

préparation du budget final pour 2004-2005 et du budget initial pour 2006-2007 que la Commission examinera fin 2005.

Tableau 5

Fonds du PNUCID: budget du programme de base pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007

(en milliers de dollars)

Grande rubrique	Budget 2004-2005	Variation		Esquisse budgétaire 2006-2007
		Volume	Pourcentage	
Programme de base				
1. Recherche, analyse et sensibilisation				
a) Recherche et analyse des tendances	1 835	477	26	2 312
b) Surveillance des cultures illicites	1 063	177	17	1 240
c) Services de laboratoire et services scientifiques	474	85	18	559
Total, 1	3 372	739	22	4 111
2. Activités normatives				
a) Assistance juridique	1 156	244	21	1 400
b) Services informatiques	1 427	271	19	1 698
Total, 2	2 583	515	20	3 098
3. Assistance et conseil techniques				
a) Défis mondiaux				
i) VIH/sida	1 034	166	16	1 200
ii) Prévention, traitement et réadaptation	1 770	(22)	(1)	1 748
Total partiel, 3 a)	2 804	144	5	2 948
b) Lutte contre les trafics				
Lutte contre les stupéfiants	691	1 217	176	1 908
Total partiel, 3 b)	691	1 217	176	1 908
c) État de droit				
Lutte contre le blanchiment d'argent	4 244	(316)	(7)	3 928
Total partiel, 3 c)	4 244	(316)	(7)	3 928
Total, 3	7 739	1 045	13	8 784
Total	13 694	2 299	17	15 994

C. Budget d'appui

55. L'appui requis pour 2006-2007 est chiffré à 46,9 millions de dollars, en augmentation de 5 millions de dollars (13 %) par rapport au budget de 2004-2005 (voir tab. 6). Sur ce montant 3,4 millions de dollars sont imputables à la révision du barème des traitements introduite au Siège de l'ONU après que le budget initial pour 2004-2005 avait été établi, ainsi qu'à la faiblesse persistante du dollar par rapport à l'euro. Le solde de l'augmentation proposée, soit 1,6 million de dollars, est explicité ci-dessous dans les paragraphes 56 et 57.

56. Dans le paragraphe 308 de son rapport (E/CN.7/2003/20) du 17 septembre 2003, le Directeur exécutif indiquait que la Commission serait informée de toute modification résultant du nouvel arrangement de travail avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Dans une première étape et avec effet au 1^{er} janvier 2004, le PNUD a introduit pour le remboursement des services

sur le terrain, un système de liste de prix universelle en fonction des activités. L'ONUDC et le PNUD ont signé un accord à cet effet. L'impact véritable de l'introduction de ce système n'est pas encore connu car le nouveau système Atlas de planification des ressources de l'entreprise, introduit par le PNUD en 2004, ne permet pas encore de rendre compte de ces frais. Mais en plus de ces frais, le PNUD exige également le versement au titre des frais de gestion d'un montant correspondant à 3 % de l'ensemble des dépenses de projets de l'ONUDC comptabilisées au moyen du système Atlas. Selon les estimations actuelles, ces mesures coûteront à l'ONUDC un montant additionnel de 1,6 million de dollars en 2006-2007, et cela est reflété dans les prévisions de l'esquisse budgétaire.

57. Afin de minimiser ses frais généraux correspondant aux services fournis par le PNUD, l'ONUDC examine toutefois, à l'heure actuelle, les possibilités de modifier ses procédures administratives, par exemple en ouvrant des comptes bancaires dans les principaux lieux d'affectation, en confiant la gestion administrative de toutes les activités des bureaux extérieurs autres que celles relatives au personnel aux bureaux eux-mêmes et en utilisant le système ProFi pour l'établissement des états financiers. La Commission sera tenue informée en 2005 de l'impact de l'introduction du nouveau système de gestion des frais du PNUD, ainsi que des conclusions du projet de modification par l'ONUDC de ses procédures lorsque l'Office présentera le budget final consolidé pour 2004-2005 et le budget initial pour 2006-2007.

Tableau 6

Fonds du PNUCID: budget d'appui pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007

(en milliers de dollars)

	<i>Budget 2004-2005</i>	<i>Variation</i>		<i>Esquisse budgétaire 2006-2007</i>
		<i>Volume</i>	<i>Pourcentage</i>	
Appui aux programmes	27 637	2 049	7	29 686
Gestion et administration	9 648	3 001	31	12 649
Agents d'exécution	4 640	(40)	-	4 600
Total	41 925	5 010	13	46 935

1. Appui aux programmes

58. L'augmentation prévue en 2006-2007, d'un montant de 2,1 millions de dollars (soit 7 %) comprend 1 million de dollars au titre des augmentations des traitements et des coûts de change au siège, comme expliqué plus haut au paragraphe 55; le solde de 1,1 million de dollars est ventilé comme suit: a) pour suite du renforcement de la sécurité du réseau des bureaux extérieurs engagé en 2004-2005, pour mettre en place dans tous les lieux d'affectation les normes minimales de sécurité opérationnelle; b) suppression du poste de classe P-2 au bureau régional de Moscou, remplacé par deux postes d'administrateur recruté sur le plan national; et c) création de huit postes d'agent local pour renforcer sept bureaux extérieurs. Un rapport détaillé sur ces mesures sera présenté dans le cadre du budget final pour 2004-2005 et du budget initial pour 2006-2007.

59. En ce qui concerne l'appui aux programmes au siège, il n'est pas prévu, à ce stade, de modification du tableau des effectifs.

2. Gestion et administration

60. L'augmentation de 3 millions de dollars (31 %) prévue pour 2006-2007 est imputable à hauteur de 2,4 millions de dollars aux augmentations des traitements et des coûts de change, comme expliqué plus haut au paragraphe 55. Le solde de 0,6 million de dollars est nécessaire essentiellement pour le poste de classe P-5 de porte-parole adjoint, qui avait été omis dans le budget initial pour 2004-2005, ainsi pour un poste supplémentaire d'agent des services généraux afin d'accorder à deux fonctionnaires travaillant à temps partiel et se partageant un poste deux contrats à 80 %. Un rapport détaillé sur ces modifications sera présenté dans le cadre du budget final pour 2004-2005 et du budget initial pour 2006-2007.

3. Agents d'exécution

61. Étant donné que le programme de travail global prévu pour 2006-2007 n'est pas en augmentation, il n'est pas envisagé d'augmentation globale pour ce qui concerne le partage des dépenses d'appui avec d'autres agents d'exécution.

IV. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

62. Une vue d'ensemble du budget du programme contre le crime a déjà été présentée dans la section I.B.1. Cette vue d'ensemble fait apparaître les ressources totales nécessaires à la fois sous forme de contributions volontaires et au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Il est prévu pour 2006-2007 une augmentation de 52,2 millions de dollars pour le programme contre le crime par rapport à l'exercice 2004-2005. Cette augmentation a déjà été explicitée dans les paragraphes 9 à 14. Il est anticipé que cette augmentation sera financée par des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le tableau 7 donne une vue d'ensemble du budget pour l'exercice 2004-2005 et de l'esquisse budgétaire pour 2006-2007 du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 7

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:
ressources nécessaires pour 2004-2005 et esquisse budgétaire pour 2006-2007^a
 (en milliers de dollars)

Grande rubrique	Budget 2004-2005	Variation		Esquisse budgétaire 2006-2007
		Volume	Pourcentage	
A. Programme de travail				
<i>Par secteur du cadre stratégique</i>				
1. Recherche, analyse et sensibilisation	-	1 192		1 192
2. Activités normatives	700	2 800	400	3 500
3. Assistance et conseil techniques	7 576	42 281	558	49 856
Total, A	8 276	46 273	559	54 548
<i>Par région</i>				

Afrique et Moyen-Orient	1 335	20 720	1 552	22 055
Asie du Sud-Est et Pacifique	355	945	266	1 300
Asie occidentale et centrale	1 290	11 009	853	12 299
Europe centrale et orientale	165	1 110	673	1 275
Amérique latine et Caraïbes	2 650	13 370	505	16 020
Programmes de base	2 480	(881)	(36)	1 599
Total, A	8 276	46 273	559	54 548
B. Appui				
Bureaux extérieurs	350	3 280	937	3 630
Siège	750	250	33	1 000
Agents d'exécution	200	2 400	1 200	2 600
Total, B	1 300	5 930	456	7 230
Total général (A+B)	9 576	52 203	545	61 778

^a Les chiffres indiqués se rapportent uniquement aux sources de contributions volontaires et n'incluent pas le montant de 9,4 millions de dollars prévu au budget ordinaire. C'est ce qui explique la divergence entre les chiffres du présent tableau et ceux des tableaux 1 et 2 se rapportant au programme contre le crime.

Annexe

Projet de résolution sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. L'esquisse budgétaire proposée pour 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues figure dans le présent rapport du Directeur exécutif sur l'esquisse budgétaire consolidée pour 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2005/8), qui est soumis conformément à la résolution 13 (XXXV) de la Commission des stupéfiants et à l'article X des règles de gestion financière du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif à l'esquisse budgétaire consolidée pour 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est publié sous la cote E/CN.7/2005/9.
2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission d'adopter, récapitule les principaux points traités dans le rapport du Directeur exécutif concernant le budget du Fonds du PNUCID:

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: esquisse budgétaire pour 2006-2007

La Commission des stupéfiants,

Ayant à l'esprit les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui renferme l'esquisse budgétaire consolidée pour 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues¹,

Prenant en considération le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif à l'esquisse budgétaire consolidée pour 2006-2007 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues²,

1. *Prend note* de l'esquisse budgétaire consolidée pour 2006-2007, d'un montant total de 194 643 000 dollars des États-Unis imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, aux fins indiquées ci-après:

¹ E/CN.7/2005/8.

² E/CN.7/2005/9.

<i>Grande rubrique</i>	<i>Dollars</i>
<i>Programme</i>	
Programme de base	15 994 000
Programme de coopération technique	131 714 000
<i>Appui aux programmes</i>	
Bureaux extérieurs	19 813 000
Siège	9 873 000
<i>Gestion et administration</i>	12 649 000
<i>Agents d'exécution</i>	4 600 000
Total	194 643 000

2. *Considère* que l'esquisse budgétaire proposée peut servir de fondement au projet de budget initial pour 2006-2007 que présentera le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
